



Conférence de presse de l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale »

Vendredi 11 avril 2014
Hôtel de la Vue-des-Alpes

Intervenant-e-s :

- *Introduction*
Laurent Schmid, Député PLR et co-président de l'association
- *Réflexion générale*
Didier Berberat, Conseiller aux Etats PS
- *Atouts énergétiques de l'énergie éolienne*
Pierre Hirschy, ancien Conseiller d'Etat PLR
- *Atouts environnementaux de l'énergie éolienne*
Clarence Chollet, présidente des Verts neuchâtelois et co-présidente de l'association
- *Atouts économiques de l'énergie éolienne*
Laurent Jospin, membre du comité des Vert'Libéraux Neuchâtel
- *Implications de l'initiative et du contre-projet*
Philippe Bauer, président du Grand Conseil neuchâtelois, député PLR
- *Pourquoi soutenir le contre-projet*
Didier Calame, député et vice-président de l'UDC Neuchâtel
- *Pourquoi refuser l'initiative*
Laurent Debrot, député et vice-président des Verts neuchâtelois
- *L'intérêt des communes de s'engager pour l'énergie éolienne*
François Cuche, Conseiller communal PS à Val-de-Ruz
Christian Mermet, Conseiller communal PS à Val-de-Travers

Association « Oui à la planification éolienne cantonale »

L'Association « Oui à la planification éolienne cantonale » a été créée le 3 février 2014 dans le but de soutenir le contre-projet à l'initiative « Avenir des crêtes » dans le cadre de la votation cantonale du 18 mai 2014.

Les membres de l'association sont les suivants :

- PLR Neuchâtel
- PS neuchâtelois
- Verts neuchâtelois
- UDC Neuchâtel
- Vert'Libéraux Neuchâtel
- PDC Neuchâtel
- PBD Canton de Neuchâtel
- Greenpeace Neuchâtel

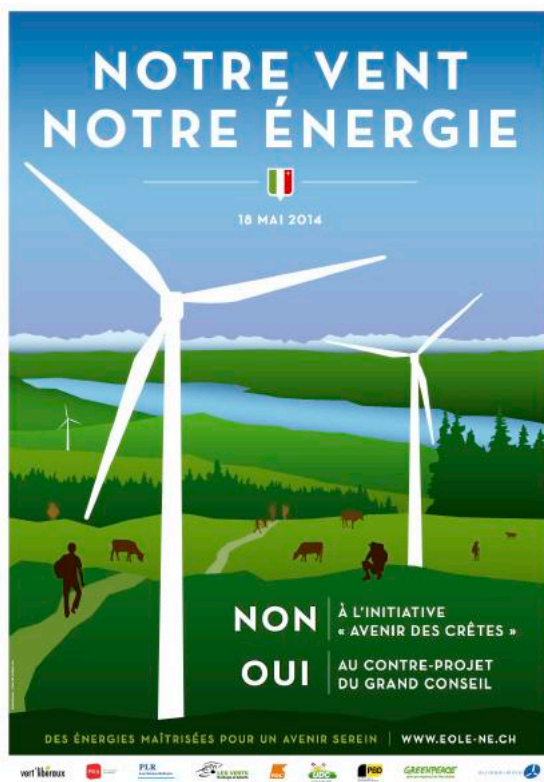
Le secrétariat de l'association est assuré par Suisse Eole. Les communes de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers sont en étroite collaboration avec l'association.

Site internet : www.eole-ne.ch

Page Facebook : www.facebook.com/eolene

Les partisans du contre-projet

Tous les partis politiques neuchâtelois soutiennent le contre-projet, de même que les deux grandes associations de protection de l'environnement : le WWF et Greenpeace.



Les arguments des défenseurs du contre-projet :

Didier Berberat, Conseiller aux Etats PS : « *Le passage aux énergies renouvelables est essentiel pour le tournant énergétique et le canton de Neuchâtel doit apporter sa contribution de manière coordonnée. La décentralisation de la production d'énergie et la recherche d'une plus grande autonomie énergétique est un grand défi, mais il est réalisable. L'énergie éolienne comporte des avantages énergétiques, environnementaux et économiques. Comme toute production d'énergie, les éoliennes ont un impact sur le paysage, mais il n'est pas raisonnable de le reporter sur d'autres régions pour préserver nos crêtes. Il n'est plus temps d'hésiter, apportons une réponse raisonnable et essentielle aux défis énergétiques auxquels nous devons faire face !* »

Pierre Hirschy, ancien conseiller d'Etat PLR : « *Pour faire face aux défis du futur, toutes les énergies renouvelables doivent être considérées comme nécessaires si l'on veut supprimer la production du nucléaire et garder une certaine indépendance énergétique de notre pays. Le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, la géothermie et le renforcement de nos capacités hydrauliques doivent se conjuguer pour nous permettre de subvenir à nos besoins, même si chacun penche vers les économies d'énergie. En ce qui concerne l'énergie grise souvent évoquée, les études conduites à ce sujet déterminent clairement que pour les éoliennes, elle est couverte en moins de 9 mois. Ce qui signifie que pour un fonctionnement de vingt ans, une éolienne produira durant plus de dix-neuf ans du courant noble.* »

Clarence Chollet, présidente des Verts neuchâtelois : « *L'énergie éolienne contribue à la sortie du nucléaire et des énergies fossiles. Avec les éoliennes, pas de problème de stockage des déchets ou d'extraction d'uranium, ni de risque d'accident majeur, pas non plus d'aggravation des changements climatiques. Les éoliennes peuvent être démantelées rapidement et recyclées à 98%, le reste des matériaux étant incinérable. Leur effet potentiel sur la faune locale peut être réduit grâce à une planification consciencieuse et des arrêts ponctuels des machines. Les études d'impact sur l'environnement permettent de prendre en considération les paramètres sensibles et de déterminer l'emplacement des éoliennes en fonction.* »

Laurent Jospin, membre du comité des Vert'Libéraux Neuchâtel : « *L'énergie étant le moteur de toute économie développée, il n'en va pas autrement pour le sujet d'aujourd'hui. Prendre le risque de se priver d'un développement éolien raisonné équivaut à affaiblir nettement notre économie. Les travaux nécessaires à l'installation des dites éoliennes s'adressent en première priorité à des prestataires locaux et contribuent donc directement à l'économie régionale. De nombreuses PME peuvent ici profiter de retombées directes très significatives. Les redevances payées aux propriétaires locaux pour la location des emplacements entrent directement dans nos circuits économiques régionaux.* »

Philippe Bauer, président du Grand Conseil, député PLR : « *Compte tenu de l'attachement des Neuchâtelois aux principes du décret de 1966, le Grand Conseil, sur proposition de la commission législative, a souhaité, comme le veulent les initiants, de demander au peuple de se prononcer sur la question de savoir s'il voulait ou non créer dans notre canton des parcs éoliens. Au travers du contre-projet, le Grand Conseil souhaite que les Neuchâtelois disent s'ils acceptent ou non*

d'implanter des éoliennes sur un maximum de cinq sites, la loi réglant les sites et fixant le nombre maximum d'éoliennes par site. Le peuple est donc aujourd'hui appelé à se prononcer sur un projet éolien complet, en toute connaissance de cause. »

Didier Calame, député et vice-président de l'UDC Neuchâtel : *« Les défis majeurs qui attendent notre société dans les vingt prochaines années sont l'approvisionnement énergétique et l'approvisionnement alimentaire. Le 18 mai prochain, le peuple neuchâtelois a une occasion unique d'apporter une sécurité accrue dans l'approvisionnement énergétique du canton. Mieux encore, avec l'éolien, cette sécurité prend la forme d'une énergie indigène et renouvelable. Conscients de la responsabilité envers l'économie et la population neuchâteloise, tous les partis politiques soutiennent le contre-projet à l'initiative populaire « Avenir des crêtes ». Ce contre-projet, largement accepté par le Grand Conseil concrétise un concept éolien novateur, cohérent et raisonnable. »*

Laurent Debrot, député et vice-président des Verts neuchâtelois : *« Les initiants sont clairement opposés aux éoliennes. Ils auraient probablement préféré inscrire dans la Constitution leur interdiction pure et simple, mais cette proposition aurait été invalidée, car elle contreviendrait à l'article 27 de la Constitution fédérale qui garantit la liberté économique. L'initiative « Avenir des crêtes », par la complexité des procédures qu'elle propose, aurait pour effet de bloquer tout développement éolien dans le canton. Au lieu de renforcer la démocratie, elle impliquerait une bureaucratie démesurée alors même que les procédures sont actuellement déjà très contraignantes. »*

François Cuche, Conseiller communal PS à Val-de-Ruz et Christian Mermet, Conseiller communal PS à Val-de-Travers : *« Garantir un approvisionnement énergétique durable et local aux collectivités publiques, voilà ce que permettra le contre-projet du Grand Conseil ! Les communes directement concernées par les sites éoliens et les autres, à travers NeuchEole notamment, pourront garder la maîtrise des parcs et profiter de retombées intéressantes. Viser l'autonomie énergétique est à notre portée, ne laissons pas filer cette opportunité ! »*